

/LH

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-171 du 9 Mai 1983

Portant nomination du Directeur Général,
du Directeur Général Adjoint et de Di-
recteurs à l'Office Béninois des Arts
(O.BE.AR).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU

CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée ;

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU l'ordonnance N° 75-21 du 24 mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment son article 15 ;

VU le décret N° 80-384 du 29 décembre 1980 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire ;

VU le décret N° 83-140 du 19 avril 1983 portant approbation des Statuts de l'Office Béninois des Arts (O.BE.AR) ;

SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 2 mai 1983,

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommées dans les fonctions ci-après à l'Office Béninois des Arts, les personnes dont les noms suivent :

- Directeur Général : Camarade Simon ANAGONOU

- Directeur Général Adjoint : Camarade Maurice EKUE

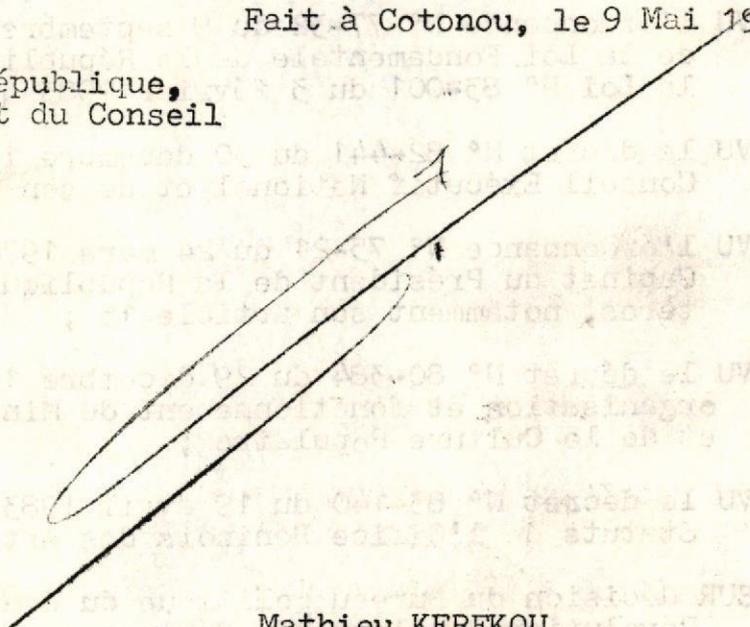
.../...

- Directeur Administratif
et Financier : Camarade Jean-Marie Omer AHYI
- Directeur de la Production
Artistique et Culturelle : Camarade Lazare Cocou HOUETIN
- Directeur de la Diffusion
Artistique et Culturelle : Camarade Koffi Guillaume
ADJAHO
- Directeur de la Recherche
Culturelle et des Traditions
Orales : Camarade Solange Viviane AGBAYAHOUN.

Article 2.- Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 9 Mai 1983

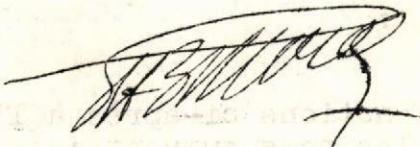
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



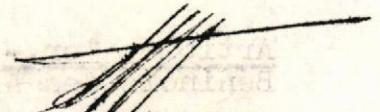
Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre de l'Alphabétisation
et de la Culture Populaire absent,
le Ministre de l'Information et de
la Propagande chargé de l'intérim,

Pour le Ministre des
Finances absent, le
Ministre de l'Enseigne-
ment Supérieur et de la
Recherche Scientifique
chargé de l'intérim,



Amidou BABA-MOUSSA



Armand MONTEIRO

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 MACP-MF 8
AUTRES-MINISTERES 20 SGG 4 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 O.BE,AR 4 IGE 4
DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 20 BCP 2 DCCT-ONEPI-GDE. CHANC. 3 UNB-FASJEP 4
BN-DAN. 4 INTERESSES 6 JORPB 1.-